

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UNE FIRME DE CONSULTANTS POUR LA PREPARATION D'UNE STRATEGIE NATIONALE OPERATIONNELLE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Date de publication	:	17 septembre 2019
Financement	:	BIRD
Identification	:	P151077
N° Accord de Prêt	:	8564-GA
No. de référence	:	AMI/10-2019/UCP

I. Contexte et Justification

L'émergence de la conscience de l'environnement et la recherche d'un développement durable fortement médiatisées à l'occasion de la Conférence Mondiale sur l'Environnement de Rio en juin 1992 permettent de repositionner la question des déchets à sa juste place dans les préoccupations de développement : la production des déchets dans la société et l'évolution des comportements vis-à-vis de ceux-ci apparaissent comme un symbole dans les nouvelles approches de développement.

Les questions de salubrité publique et d'amélioration de la qualité du cadre de vie des populations sont intimement liées à la gestion des déchets, et notamment des déchets ménagers. Ces questions sont une préoccupation grandissante notamment dans les centres urbains, qui, au Gabon particulièrement, rassemblent une grande majorité de la population. Elles sont également stratégiques pour les plus Hautes Autorités du pays dont l'action s'inscrit dans la volonté de faire du Gabon un exemple en matière de développement durable, de respect de l'environnement et de protection de la nature.

Aujourd'hui, les questions de salubrité publique et de gestion des déchets ménagers sont à la charge du Ministère de la Décentralisation de la Cohésion et du Développement des Territoires et des Communes. Cependant, force est de constater que la gestion des déchets constitue une problématique qui n'est pas résolue et qui se traduit par une accumulation croissante de déchets dans certains quartiers ou aux abords des villes, sans aucun contrôle, faute de solution adaptée au contexte local. La constitution de ces décharges sauvages entraîne la prolifération de nuisibles, responsables de la propagation de maladies, dégrade l'environnement et peut devenir une source importante de pollution des nappes d'eau souterraines.

A Libreville, par exemple, les déchets collectés sont déversés dans une décharge située à Mindoubé, au sud de la Commune. Le site, aujourd'hui quasiment saturé, s'étend sur 3 ha, et le stock de déchets culmine à 20 m. La gestion de cette décharge, pour l'instant peu contrôlée, constitue un enjeu environnemental et de santé publique majeur pour la capitale.

En l'absence d'équipements et de dispositifs appropriés pour la collecte dans les quartiers sous-intégrés, les habitants jettent leurs déchets dans les cours d'eau et les canaux, provoquant ainsi une diminution de la capacité de ces ouvrages hydrauliques, voire une obstruction quasi-complète de certains ponts et dalots à l'aval des bassins versants.

Cet état de fait, qui concerne l'ensemble des capitales provinciales, dégrade très sensiblement le cadre de vie des citoyens et donne une image délétère des communes.

Les causes identifiées de cette situation sont notamment :

- **Au point de vue institutionnelle**, une coordination insuffisante des acteurs du secteur de la gestion des déchets, dont parfois les missions se chevauchent, qui se traduit par un manque de clarté institutionnelle, de cohérence et d'efficacité dans la gestion du secteur ;
- **Au point de vue opérationnelle**, une collecte des déchets rendue difficile notamment dans les quartiers sous-intégrés en raison de la faible qualité des infrastructures. A cela s'ajoute l'absence de centres d'enfouissement, de traitement et de valorisation des déchets répondant aux normes environnementales ;
- **Au point de vue économique**, l'absence d'un schéma de financement durable de la filière, alors même que des sources de financement ont été récemment instituées par le Gouvernement (Taxe sur les Ordures Ménagères).

Ces contraintes, qui freinent la modernisation du secteur et la mise en œuvre d'une filière performante de gestion des déchets ménagers urbains et assimilés, justifient la formulation d'une stratégie durable, permettant l'amélioration des aspects institutionnels, opérationnels et économiques du secteur. La sensibilisation des populations à la problématique de la gestion des déchets ménagers et assimilés par le développement de campagnes nationales de communication, sur l'importance de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et les bonnes pratiques, relayées au plan local et impliquant les communautés, devrait également constituer l'un des volets couverts par cette stratégie.

Ainsi, afin de répondre aux défis d'une urbanisation rapide, le Gouvernement gabonais finance, avec l'appui de la Banque Mondiale, le Projet de Développement des Infrastructures Locales (PDIL2) dont une première phase avait déjà fait l'objet d'un financement entre 2006 et 2011. Ce projet couvre 9 villes à savoir : Libreville, Port-Gentil, Oyem, Franceville, Lambaréné, Mouila, Makokou, Tchibanga et Koula-Moutou. Le PDIL 2 a pour objectifs d'améliorer l'accès des populations des quartiers sous-intégrés aux infrastructures et services urbains et à renforcer les capacités de gestion municipale des villes bénéficiaires du Projet.

Dans le cadre du volet d'appui institutionnel du PDIL 2, la Commission Nationale des Travaux d'Intérêt Public pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (CN-TIPPEE), en collaboration avec le Haut-Commissariat à l'Environnement et au Cadre de Vie et le Ministère en charge de la Décentralisation, se propose de s'attacher les services d'un Consultant Firme pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Gestion des Déchets Ménagers et assimilés.

Le présent avis permet de décrire les missions qui sont attendues du consultant.

II. Objectif Général

L'objectif du présent mandat est d'appuyer le Gouvernement gabonais dans la préparation d'une **Stratégie Nationale de Gestion des Déchets Ménagers et assimilés** qui :

- Fournisse un contexte national à long terme pour la gestion intégrée des déchets municipaux ;
- Permette d'identifier les points d'entrée pour des investissements prioritaires dans quatre zones urbaines à proposer par le Consultant et soumis à la validation préalable de l'Unité de Coordination du PDIL2 ;
- Propose un système de gestion des déchets urbains efficace, innovant, équitable, solide et durable, impliquant tous les acteurs du secteur, formels et informels (exemple, les pré-collecteurs, les Organisations Non Gouvernementales, etc.), dans les conditions actuelles du pays, et qui s'appuie, lorsque cela est possible, sur des initiatives locales ou privées.

Le terme « **Déchets ménagers et assimilés** » couvre ici l'ensemble des déchets des ménages ou provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions.

III. QUALIFICATION ET EXPERIENCE

La **Commission Nationale des TIPPEE** invite les firmes de consultants éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits services.

Le Consultant firme devra justifier des qualifications et expériences suivantes :

- **Avoir réalisé au moins trois (03) missions similaires** dans les pays en développement et plus particulièrement dans les pays au sud du Sahara.
- **Avoir une expérience avérée dans l'appui aux collectivités locales.** Les références sont obligatoires.
- **Avoir une connaissance des directives et exigences de la Banque mondiale** et/ou d'autres partenaires internationaux au développement en matière de protection environnementale et sociale serait un atout.
- Avoir des expériences d'animation de processus Consultatif/Participatif.
- Avoir une bonne connaissance du Code de l'Environnement Gabonais serait un atout.

Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » datées de janvier 2011, Version Révisée en Juillet 2014, relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflit d'intérêts.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

A l'issue de la manifestation d'intérêt, un cabinet /une firme sera retenu (e) et consulté (e) à partir de la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** et ce, conformément aux procédures définies dans les Directives "Sélection & Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID – Version de Janvier 2011, Version Révisée de Juillet 2014".

Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de référence y relatifs ou des informations complémentaires **par courrier électronique à** : tippegabon@cntippee.org et fm_bongo@cntippee.org **ou par téléphone au n° (+241) 01 73 19 63 ou 04 12 45 45 aux heures suivantes : de 8h00 à 16h00 (heure locale).**

Les plis porteront la mention suivante : « **MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UNE FIRME DE CONSULTANTS POUR LA PREPARATION D'UNE STRATEGIE NATIONALE OPERATIONNELLE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES** »

Les Manifestations d'intérêt (MI) écrites en français en Cinq (05) exemplaires (un (1) original et (4) quatre copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne et par courrier, ou par envoi électronique suivi d'accusé de réception, au plus tard le **28 septembre 2019 à 12 heures 00.**

Comission Nationale des TIPPEE

Adresse : Pont de Gué-Gué, impasse André MBA OBAME, villa N°117

BP : 22 Libreville/ Gabon

Tel : (+241) 01 73 19 63

E-mail : tippegabon@cntippee.org